



Saison 2020 – 2021 - Cotisations

Cotisations

(fixées par l'Assemblée Générale du 27 juin 2020)

➔ 2 nouveautés par rapport aux saisons passées :

1/ Licences avec survêtement

Lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2019, un avis favorable avait été donné à l'augmentation du tarif des licences pour la saison 2020-2021 avec proposition d'un survêtement.

En conséquence, l'Assemblée Générale du 27 juin 2020 a fixé les tarifs suivants :

	Garçons/ Filles U6 à U9	Garçons/ Filles U10 à U16	Garçons/ Filles U17 à U18	Seniors Filles et U19	Seniors Hommes et U19	Garçons jouant uniquement en Vétérans	Futsal
Formule licence seule	90 €	100 €				85 €	50 €
Formule licence avec survêtement	110 €	120 €	120 €	120 €	130 €	105 €	70 €

- Catégories U6 à U16, Vétérans et Futsal : 2 formules proposées « licence seule » ou « licence avec survêtement » ;
- Catégories U17 à Seniors : 1 seule formule « licence avec survêtement » (ceci dans un esprit d'uniformisation des tenues des joueurs et de mise en avant de l'image du club).

☞ **Pour information** : le prix coûtant d'un survêtement pour le club est d'environ 40 €. Pour les licenciés, ce coût est ventilé sur 2 ans, soit pour la saison 2020-2021 20 € supplémentaires au prix de la licence pour la formule « licence avec survêtement ». Ces 20 € supplémentaires seront également ajoutés au prix de la licence pour la saison 2021-2022. A noter que le prix de ce survêtement en boutique s'établira à 55 €.

☞ **NB :**

- Pour les catégories U6 à U16, vétérans et futsal, si au moment de la prise de licence, le licencié choisit la formule « licence seule », il ne pourra pas bénéficier, au cours de la saison, du tarif préférentiel du survêtement à 40 €.
- si pour différentes raisons, un licencié 2020-2021 ayant choisi la formule « licence+ survêtement » venait à ne pas s'engager la saison suivante (2021-2022), il sera redevable de la somme restant due sur le coût du survêtement, soit 20 €.

2/ Attributions de réductions : si plusieurs licenciés dans un même foyer, réductions accordées sur le coût le plus élevé :

- 2^{ème} licence : 10 euros en moins
- 3^{ème} licence : 20 euros en moins
- 4^{ème} licence : 30 euros en moins
- 5^{ème} licence : 40 euros en moins

Moyens de paiement

- Les règlements s'effectuent de manière globale, c'est-à-dire un seul chèque si vous choisissez la formule « licence avec survêtement » ;
- Possibilité de régler en plusieurs fois si vous le souhaitez ;
- Règlement possible en espèces, par chèque (à l'ordre du Stade St Aubinais), par chèques-vacances ou par coupons-sports.

Aides

- Des aides peuvent vous être accordées via **votre employeur** ;

Modalités de dépôt du règlement

- Vous pouvez déposer votre règlement, dans une enveloppe au nom du licencié, soit :
 - au Carroir (chez Régis LE BIGOT, Président) ;
 - chez Jacqueline LE QUÉRÉ (Secrétaire) au 5 Impasse du Bosquet, 35140 ST AUBIN DU CORMIER.

Rappel



Vous ou votre enfant ne pourrez jouer qu'une fois la licence transmise à la Ligue.



Pour cela, il est nécessaire que la cotisation, quel que soit la formule choisie, soit réglée en totalité avant le début de la saison (en un ou plusieurs versements échelonnés selon vos souhaits dans l'année).

CATEGORIES D'AGES SAISON 2020/2021

SENIOR VETERAN	nés avant 1986
SENIOR (H/F)	nés entre 1986 et 2001
U20 ET U20 F	nés en 2001 (considérés comme seniors)
U19 ET U19 F	nés en 2002
U18 ET U18 F	nés en 2003
U17 ET U17 F	nés en 2004
U16 ET U16 F	nés en 2005
U15 ET U15 F	nés en 2006
U14 ET U14 F	nés en 2007
U13 ET U13 F	nés en 2008
U12 ET U12 F	nés en 2009
U11 ET U11 F	nés en 2010
U10 ET U10 F	nés en 2011
U9 ET U9 F	nés en 2012
U8 ET U8 F	nés en 2013
U7 ET U7 F	nés en 2014
U6 ET U6 F	nés en 2015 (dès l'âge de 5 ans révolu)

